



QUARTIER KUNST  
WIJK DES ARTS  
2030

*Sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi Albert II  
Onder het erevoorzitterschap van Zijne Majesteit de Koning Albert II*

Commission de Concertation  
de la Ville de Bruxelles

Bruxelles, le 13 février 2024.

Référence communale : **R1111/2022**  
Référence régionale : **04/PFD/1837409**

Renouvellement des rails et installation d'abribus rue de la Régence.

Mesdames, Messieurs,

Le Quartier des Arts a examiné avec attention le dossier repris ci-dessus au cours de sa séance du 12 février 2024 et a émis un **avis fermement défavorable**.

En effet, bien qu'attaché à la vitesse commerciale des transports en commun et au confort des voyageurs, le Quartier des Arts ne peut accepter un projet aussi peu respectueux de l'environnement patrimonial traversé. La rue de la Régence en elle-même et en raison de son riche patrimoine architectural est une des plus prestigieuses voies de Bruxelles.

La **perspective urbaine**, qu'elle soit vue depuis la place Poelaert ou depuis la place Royale, mérite d'être magnifiée et amplifiée par l'espace public, qu'il s'agisse des bordures de trottoirs ou de la linéarité des rails du tram. Le positionnement zigzaguant des bordures et des rails tel que proposé va à l'encontre de la linéarité souhaitée pour mettre en valeur l'équilibre de la rue de la Régence. Il est à noter que le slalom des voies du tram qui nous est présenté s'oppose au souhait exprimé par la STIB en 2022 qui demandait des voies les plus rectilignes possible pour éviter l'usure trop rapide des rails en raison de leurs courbures. Par ailleurs, la rehausse ponctuelle prévue des trottoirs et le renvoi des cyclistes sur lesdits trottoirs perturbent aussi cette perspective.

La **mise en valeur des monuments**. Nous répétons que la richesse du patrimoine immobilier de la rue de la Régence confère à celle-ci une position toute particulière à Bruxelles. Encore peu abîmée par le mauvais urbanisme qui a défiguré tant de quartiers, elle compte, au contraire, quelques bâtiments exceptionnels : les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, la Cour des Comptes, l'église Notre-Dame-des-Victoires au Sablon, le jardin du Petit Sablon, le Conservatoire Royal et la Grande Synagogue, en n'oubliant pas le Palais de Justice qui clôture aussi heureusement la perspective de la rue. Le Quartier des Arts soutient que plus le site patrimonial et architectural est riche, plus l'aménagement de l'espace public, dans toutes ses facettes, doit respecter son environnement, s'y adapter et être moins prégnant. Et nous sommes ici exactement dans ce cas de figure.

Ainsi, il nous semble inacceptable que des abribus et une accumulation de mobilier urbain soient installés le long de la façade de l'église du Sablon. Cette église et le jardin du Petit Sablon, bien que réalisés à des siècles d'intervalle, constituent un ensemble harmonieux et équilibré qui doit être magnifié et que la pose d'édicules médiocres ne peut abîmer.

Nous défendons ici le même point de vue que celui que nous avons défendu quand la STIB voulait installer des abribus sur la place Royale de part et d'autre de la statue équestre de Godefroy de Bouillon.

Le Quartier des Arts regrette que l'enquête publique et la Commission de Concertation consacrées à l'installation d'abribus près de la place Royale d'une part et à hauteur du Sablon d'autre part aient été dissociées et s'interrogent sur



la raison de ce saucissonnage des procédures qui ne peut que conduire à faire perdre à la rue de la Régence son homogénéité.

Le Quartier des Arts demande avec insistance à la STIB de revoir sa copie et suggère que ses services techniques internes soient accompagnés ou conseillés par un architecte urbaniste afin de préparer un nouveau projet plus respectueux du site traversé.

Le Quartier des Arts demande à être entendu par la Commission de Concertation qui traitera de ce projet.

Nous vous prions d'agrèer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération.

Michel Van Roye  
Secrétaire général.

Jean-Pierre Buyle  
Président.